

C J B

CONSEIL DU JURA BERNOIS

Rue des Fossés 1
Case postale 524
2520 La Neuveville
Tél. 032 493 70 73
Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch

Département fédéral
de l'environnement,
des transports, de l'énergie
et de la communication (DETEC)
M. Moritz LEUENBERGER
Conseiller fédéral

Office fédéral de la communication
(OFCOM)

rtv-ausschreibung@bakom.admin.ch

La Neuveville, le 15 février 2008

Consultation fédérale relative aux demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio OUC et de programmes régionaux de télévision – avis du Conseil du Jura bernois

Monsieur le Conseiller fédéral,

Vous avez demandé au Conseil du Jura bernois (CJB) de vous faire part de sa position dans le cadre de la consultation citée en titre et nous vous en remercions. Nous poserons d'abord quelques principes généraux, puis donnerons notre avis sur les concessions OUC et TV de la zone Arc jurassien, ainsi que sur la concession TV Biel/Bienne, qui est diffusée sur l'ensemble du Jura bernois.

1) Principes généraux

En prenant position sur les projets des candidats, le CJB se soucie de deux aspects: la diversité médiatique et l'attention accordée au Jura bernois, que ce soit par le programme, la couverture rédactionnelle et technique et la présence sur le terrain. A ce propos, nous sommes d'avis que la redéfinition des zones de diffusion par l'Office fédéral de la communication doit être considérée dans son principe même comme la création d'une nouvelle région "Arc jurassien" ex nihilo, et pas comme l'extension d'une zone de diffusion existante. Dans ce contexte, le Jura bernois doit être considéré par les candidats au même titre que les cantons du Jura et Neuchâtel, et les projets seront jugés selon leur capacité à renforcer la cohésion de l'Arc jurassien, dans le sens des recommandations du BAK Basel Economics dans son rapport de mai 2007 "Benchmarking International Arc Jurassien Suisse".

2) Radio OUC: Zone 6 Arc Jurassien (concession 1 avec quote-part)

Le CJB a déjà expliqué dans sa prise de position relative à la définition des zones de diffusion et du nombre de concessions (décembre 2006) qu'il ne s'opposait pas à la transformation de Radio Jura bernois en fenêtre de programme d'une concession unique, à condition que cela ne signifie pas une perte en termes d'émissions produites dans le Jura bernois. Il constate que le candidat unique à cette concession se conforme à cette exigence, et peut donc approuver la candidature sans autre. Le CJB constate que la population du Jura bernois s'identifie fortement à RJB, et il souhaite que ce programme aille dans le sens d'un renforcement de l'identité du Jura bernois.

3) Radio OUC: Zone 6 Arc Jurassien (concession 2 sans quote-part)

Diversité médiatique.

Avec la création d'un nouveau programme, la diversité médiatique sera de toute façon renforcée dans le Jura bernois, dans des proportions comparables quel que soit le candidat retenu.

Attention portée au Jura bernois

Les programmes étant essentiellement musicaux, l'attention portée au Jura bernois sur le plan rédactionnel n'est pas fondamentalement différente quel que soit le candidat retenu. Il convient toutefois de remarquer que le projet LuNE/Première consiste à transférer sur le réseau hertzien deux diffuseurs existants qui ont un ancrage dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, mais pas dans le Jura bernois. Ce projet n'est pas par essence un projet allant dans le sens d'un renforcement de la cohésion de l'Arc jurassien, mais la réunion de deux projets cantonaux auquel le Jura bernois aurait accès par effet d'extension.

Or sur le plan technique, cet accès serait très partiel. La couverture du Jura bernois n'est pas suffisante, puisque des parties importantes de la région (Vallon de Saint-Imier, Tramelan, Plateau de Diesse) ne seront pas couvertes avant 2010, et il n'est pas sûr qu'elles le soient un jour puisque le candidat émet des conditions à propos desquelles il ne donne que peu d'indications, notamment sur une éventuelle participation des collectivités publiques à la mise en place de l'infrastructure.

En conséquence, le CJB se prononce en faveur du projet ARC FM SA, déposé par M. Pierre Steulet.

4) Télévision régionale: Zone 4 Arc jurassien

Diversité médiatique

Avec la création d'un nouveau programme, la diversité médiatique sera de toute façon renforcée dans le Jura bernois, dans des proportions comparables quel que soit le candidat retenu. Le projet ARC TV peut sembler au premier abord offrir moins de diversité par les effets de la collaboration avec les radios régionales. Mais la séparation claire des rédactions radio et TV offre au final les mêmes garanties que le projet Canal Alpha. Pour ce qui est de la couverture rédactionnelle, les deux candidats offrent des garanties identiques en termes de séparation du contenu journalistique et commercial ou de respect des principes déontologiques.

Attention portée au Jura bernois

Les programmes ayant une structure similaires, aucun des deux projets ne se distingue particulièrement par rapport à l'autre pour ce qui est de la place faite au Jura bernois. Toutefois, le projet ARC TV, avec siège à La Chaux-de-Fonds et 1 à 2 postes de journalistes à Tavannes, offre un meilleur quadrillage, qui pourrait entraîner une meilleure couverture du Jura bernois.

La localisation d'un à deux postes de travail à Tavannes, rémunérés selon les dispositions de la future CCT radio, est un atout pour le Jura bernois, moins en terme d'emploi qu'en terme d'affirmation du Jura bernois. En effet, il est intéressant que des journalistes formés dans le Jura bernois rejoignent par la suite les médias nationaux où ils peuvent faire entendre la voix de régions souvent peu considérées.

En termes d'ancrage, il est évident que la télévision Canal Alpha a un lien fort avec le canton de Neuchâtel, ce qui ne signifie pas qu'elle ne saurait pas s'adapter à la redéfinition des zones. Toutefois, nous devons constater que le projet Arc TV est porté par des acteurs qui ont une expérience directe du Jura bernois.

Il faut enfin remarquer que les Chambres fédérales ont voulu des télévisions régionales fortes, à même de constituer un pôle crédible par rapport à la SSR. Quel que soit le projet retenu, il doit en priorité permettre à l'Arc jurassien de pouvoir jouer un rôle autre que symbolique dans cette nouvelle configuration. Il nous importe donc de vous communiquer que les projets devront être jugés sur leurs qualités intrinsèques en termes de professionnalisme, de possibilités de développement, de capacité à se tailler une part du marché publicitaire, d'offre de service public à l'ensemble de la zone de diffusion et de contribution à la cohésion régionale dans l'Arc jurassien.

En conséquence, le CJB se prononce en faveur du projet ARC TV, déposé par Pierre Steulet et F. Bernasconi et Cie SA.

5) Télévision régionale: Zone 6 Biel/Bienne

La télévision régionale Telebilingue a amélioré ces dernières années sa couverture du Jura bernois dans ses journaux d'informations. Par contre, elle n'a pas consacré énormément d'émissions spéciales au Jura bernois. Nous espérons qu'avec l'augmentation de la quote-part, elle pourra aussi offrir des émissions dans des zones où le tissu économique est moins orienté sur les services et où par conséquent les recettes publicitaires sont plus difficiles à capter.

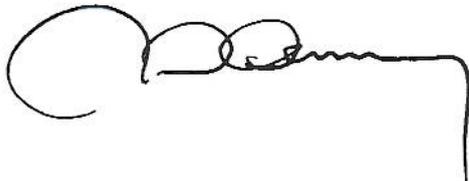
Nous constatons aussi que la demande de concession est en allemand, ce qui illustre le fait que, même si les rédactions alémanique et francophone sont de grandeur comparable, les postes de direction sont très majoritairement alémaniques. Le bilinguisme engendre un coût dont nous sommes conscients, et la hausse de la quote-part prend ce coût en considération. Mais il importe que ces recettes supplémentaires soient affectées à un renforcement du caractère francophone de ce média.

La hausse de la redevance atteindra aussi ses objectifs pleins et entiers si elle permet de professionnaliser une rédaction qui devra réfléchir à offrir à ses jeunes collaborateurs un stage au Centre de formation des journalistes ou à leur offrir des places de pigiste de longue durée, afin que les journaux d'information contribuent à mieux enrichir le débat par un plus haut degré de maîtrise des sujets.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

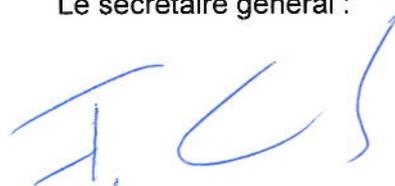
Conseil du Jura bernois

Le président :



Jean-Michel BLANCHARD

Le secrétaire général :



Fabian GREUB